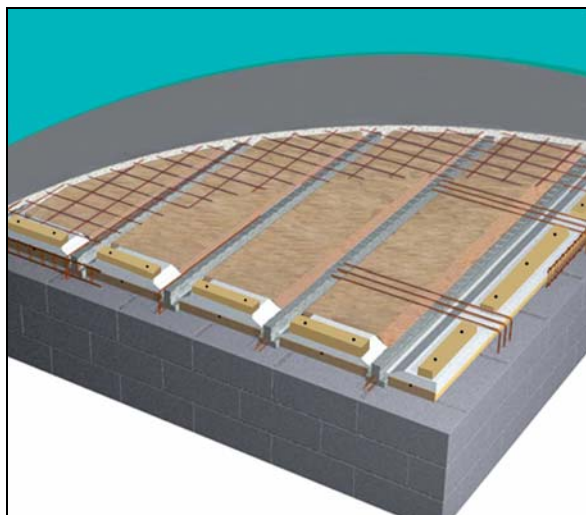


Descriptif type pour Plancher Seacoustic 3



1) Dans le cas d'un revêtement sol souple

Les planchers seront constitués par un montage type Plancher Seacoustic 3 ou similaire.

L'indice d'affaiblissement acoustique sera d'au minimum 62 dB.

La dalle de compression sera de 5 cm minimum pour garantir l'inertie thermique du plancher (définition d'un plancher lourd selon la réglementation thermique).

Dans le cas d'utilisation de laine minérale supérieure à 45 mm d'épaisseur, le faux-plafond plaque de plâtre de 13 mm minimum sera positionné de telle sorte que le bas des poutrelles soit encastré au maximum de 20 mm dans la laine minérale.

Le revêtement de sol souple devra être de ΔI_w de 18 dB

2) Dans le cas de chape carrelage sur matériau résilient

Les planchers seront constitués par un montage type Plancher Seacoustic 3 ou similaire.

L'indice d'affaiblissement acoustique sera d'au minimum 63 dB.

La dalle de compression sera de 5 cm minimum pour garantir l'inertie thermique du plancher (définition d'un plancher lourd selon la réglementation thermique).

Dans le cas d'utilisation de laine minérale supérieure à 45 mm d'épaisseur, le faux-plafond plaque de plâtre de 13 mm minimum sera positionné de telle sorte que le bas des poutrelles soit encastré au maximum de 20 mm dans la laine minérale.

Un matériau résilient sera positionné sur la chape carrelage ΔI_w de 19 dB

